EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES

Séance du 05 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

Excusés :
M. AFFLARD Christian
M. WAYENBURG Aymeric
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :
Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme BARBE Marie-Laurence à M. MORTELECQUE Denis
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°6

RESSOURCES HUMAINES

Suppression de postes

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 23
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 26
Date de convocation : 30 janvier 2025
Date de réception en préfecture : Jeudi 13 février 2025
Date de publication sur le site internet de la ville : jeudi 13 février 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

N°6

RESSOURCES HUMAINES

Suppression de postes

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

À cet égard, compte tenu :

- De la vacance de trois postes d'adjoints techniques, faisant suite aux nominations sur des postes d'adjoint technique principal deuxième classe.

- De la vacance d'un poste d'adjoint administratif faisant suite aux nominations sur un poste d'adjoint administratif principal deuxième classe.

- De la vacance d'un poste d'adjoint d'animation

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression des postes susvisés.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable lors de sa séance du 4 février 2025.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de M. DEWAILLY Bruno, Adjoint,

Après en avoir délibéré ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment son article L.313-1 ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 04 février 2025;
Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Administration Générale » du 04 février 2025;

Considérant que les besoins du service nécessitent la suppression des cinq emplois permanents susvisés ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en séance du 05 février 2025,

DECIDE <u>A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS</u>,

- **DE SUPPRIMER** :

- Trois emplois permanents d'agent polyvalent des services techniques, à temps complet, de catégorie C, au grade d'adjoint technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- un emploi permanent d'agent administratif polyvalent, à temps complet, de catégorie C, au grade d'adjoint administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- un emploi permanent à temps non complet à raison de 33/35ème, de catégorie C, au grade d'adjoint d'animation relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs,

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

MAIRIE DE SAINGHIN-EN-WEPPES * (NORD) *